R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Place de l'Hôtel de Ville
AUNAY-SUR-ODON
14260 LES MONTS D'AUNAY

Département du Calvados

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

L'an **deux mil vingt et un, le dix mai**, à **19h30**, le Conseil Municipal de la commune **de LES MONTS D'AUNAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Christine SALMON**.

Étaient présents : Mme Christine SALMON, M. Nicolas BARAY, Mme Chantal PUCEL, M. Rémi THERIN, Mme Lydie OLIVE, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Nathalie TASSERIT, M. Gilles LECONTE, Mme Irène BESSIN, M. Dominique MARIE, Mme Brigitte GOURDIN, M. Yves CHEDEVILLE, Mme Véronique BOUE, M. Emmanuel DEVAUX, Mme Caroline SAINT, M. Franck HELLOUIN, Mme Sylvia DELASALLE-LION, M. Serge SORNIN, Mme Linda PERRINE, M. Tony RODRIGUES, M. Mike BROUNAIS, M. Patrick SAINT-LÔ, Mme Martine JOUIN, M. Thierry LEFEVRE, Mme Agnès LENEVEU-LE RUDULIER, M. Romain TREFEU, Mme Françoise GIDEL-BLANCHET.

Étaient absents excusés : Mme Harmonie LE BORDAIS, Mlle Elise MALLE, M. Thierry ANNAERT, Mme Charlène GOSSELIN.

Procurations : Mme Harmonie LE BORDAIS en faveur de Mme Chantal PUCEL, M. Thierry ANNAERT en faveur de M. Emmanuel DEVAUX, Mme Charlène GOSSELIN en faveur de Mme Christine SALMON.

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN.

INFORMATION : Appel

Mme Christine SALMON procède à l'appel des 31 membres composant le conseil municipal.

Au terme de l'appel (19h35), il est recensé :

Elus présents	**27**	**30**
Elus absents excusés ayant donné pouvoir	**3**	
Elu absent excusé	**1**	

Secrétaire : Mme Brigitte GOURDIN est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-058 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'approbation du procès verbal de la dernière réunion du conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

30 VOTANTS 30 POUR

INFORMATION : Procès-verbaux de la commission MAPA du 16/04/2021

Les deux procès-verbaux sont joints à la présente note.
Les plannings prévisionnels des travaux ont été présentés :

- le City-Stade du Plessis-Grimoult sera réalisé cet été pendant les congés scolaires et devrait-être livré avec les tests de conformité pour la rentrée scolaire.
- Les travaux du stade de football démarrent le 17 mai 2021, avec constat d'huissier préalable des maisons et équipements riverains. Les délais de livraison pour le terrain synthétique restent inchangés à fin août 2021, le terrain d'entrainement sera livré au printemps 2022, l'engazonnement de ce dernier interviendra après l'été.

INFORMATION : Informations sur l'utilisation des délégations : décisions

Date	Numéro	Désignation
30/04/2021	DEC-2021-007	Décision d'attribution de 2 marchés de travaux en vue de la réfection de 2 toitures à l'école élémentaire d'Aunay sur Odon
30/04/2021	DEC-2021-008	Décision d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de l'immeuble du 5 rue du 12 juin 1944 – recrutement d'un architecte
30/04/2021	DEC-2021-009	Décision d'attribution de 2 marchés de travaux en vue de la réalisation d'un city stade à l'école du Plessis-Grimoult
30/04/2021	DEC-2021-010	Décision d'attribution de 2 marchés de travaux en vue de la création d'un terrain synthétique avec éclairage et rénovation d'un terrain naturel avec déplacement de l'éclairage

---

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-059 : Marchés publics - procédure adaptée – réhabilitation du stade de football - attribution du marché de terrassement, VRD, sols et équipements sportifs (lot 1)

Le conseil municipal, par délibération en date du 25 mai 2020, a donné délégation au maire pour signer les marchés d'un montant inférieur à 214 000 € HT dès lors qu'ils concernent des opérations prévues au budget.

Dans le cadre de l'autorisation de programme « réhabitation du stade de fooball », les marchés d'études ainsi que les lots 2 et 3, dont les montants étaient tous inférieurs au seuil susvisé, ont été signés en 2019, 2020 (études) et tous récemment par décision du maire pour le lot 2 clôtures (y compris option 1) et le lot 3 éclairage (y compris option 2).

En revanche, l'attribution du marché de terrassement, VRD, sols et équipements sportifs (lot 1) s'élèvant à 722 000 € doit être soumis à l'appréciation du conseil municipal.

La présente délibération propose à l'assemblée :

– un bilan financier à l'issue de la consultation et des propositions de la commission MAPA en date du 16/04/2021 ;

– d'autoriser madame le Maire à signer le marché avec l'entreprise ART DAN, dont le siège est basé à CARQUEFOU (44), d'un montant de 722 000 € ;

– d'autoriser madame le Maire à signer l'avenant N°1, avec l'entreprise TEIM dont le siège est basé à VIRE NORMANDIE, relatif à l'option 2 du lot 2 éclairage (étude géotechnique et remplacement des lampadaires du cheminement du terrain d'honneur et vestiaire).

Pour rappel, cette opération a été créditée d'un budget total de 1 440 000 €.

A ce jour, les marchés passés ou à attribuer sont les suivants :

Nature de la dépense	Montant en € (H.T.)	Montant en € (TTC)	
Etudes et divers	***27 270,16 €***	***32 724,19 €***	
Annonces légales	2 140,16 €	2 568,19 €	
Etudes	25 130,00 €	30 156,00 €	
Travaux	***975 416,73 €***	***1 170 500,08 €***	
Lot 1 terrassement, VRD, sols et équipements sportifs	722 000,00 €	866 400,00 €	A attribuer cf MAPA 16/04/2021
Lot 2 - clôture y compris option 1 remplacement de la main courante du terrain d'entrainement	106 468,70 €	127 762,44 €	Décision 2020-010 cf MAPA 16/04/2021
Lot 3 - éclairage y compris option 2 mâts neufs sur le terrain d'entrainement.	146 948,03 €	176 337,64 €	Décision 2020-010 cf MAPA 16/04/2021
Lot 3 - éclairage : étude géotechnique et remplacement des lampadaires du cheminement du terrain d'honneur et vestiaire – Avenant 1	*6 750,00 €*	*8 100,00 €*	*MAPA* cf MAPA 16/04/2021
Dépenses engagées ou à engager	**1 002 686,89 €**	**1 203 224,27 €**	

S'agissant des recettes :

- les subventions attendues sont les suivantes :

Source de financement	Montant en € Base estimation	
Etat - DETR /DSIL (40 %)	371 524,40 €	En cours d'examen 40 %
Conseil régional (15 %)	139 321,65 €	Subvention obtenue 15 % (contrat signé)
Conseil départemental - APCR (Aide aux petites communes rurales)	50 000,00 €	Subvention de 50 000 € obtenue
Conseil départemental - contrat de territoire (15 %)	139 321,65 €	Subvention demandée (15 %)
Autres subventions : Fonds d'Aide pour le Football Amateur (FAFA)	50 000,00 €	En cours
sous-total aides publiques	***750 167,70 €***	

FCTVA	***197 352,84 €***	16,404 % des dépenses TTC

VU le procès-verbal de la commission marché à procédure adaptée en date du 16 avril 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE d'attribuer le marché relatif au lot 1 « terrassement, VRD, sols et équipements sportifs » à l'entreprise ARTDAN pour un montant de 722 000 € HT,

- DÉCIDE de valider la rédaction d'un avenant portant sur la réalisation d'une étude géotechnique et le remplacement des lampadaires du cheminement du terrain d'honneur et vestiaire » proposé par le titulaire du marché, l'entreprise TEIM et d'un montant de 6 750 € HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché ainsi que tout document afférent à ces dossiers (relatifs à l'ensemble des marchés de l'opération),

- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener ces dossier à bien.

30 VOTANTS 30 POUR

INFORMATION : Elections départementales et régionales

Une communication est faite sur l'organisation matérielle des scrutins dans un contexte de crise sanitaire (voir note d'informations en pièces jointes).

Les Monts d'Aunay

NOTE D'INFORMATIONS ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES 2021 :

Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Le contexte actuel et le double scrutin nous obligent à modifier le lieu de certains bureaux de vote.

Voici la liste des bureaux de vote avec les changements de lieu pour certains :

- **Bureau de Vote 1 - Mairie d'Aunay-sur-Odon :**

Déplacé à la salle des Fêtes d'Aunay-sur-Odon - route de Condé -Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY

- **Bureau de Vote 2 - Bibliothèque Municipale :**

Déplacé au Restaurant Scolaire d'Aunay-sur-Odon – rue des Jardins – Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY

- **Bureau de Vote 3 - Mairie de Bauquay :**

Déplacé à la Salle des Fêtes de Bauquay -rue d'Aunay – Bauquay 14260 LES MONTS D'AUNAY

- **Bureau de Vote 4 - Mairie de Campandré-Valcongrain**

Reste au même endroit

- **Bureau de Vote 5 – Mairie de Danvou-la-Ferrière**

Reste au même endroit

- **Bureau de Vote 6 – Mairie d'Ondefontaine**

Reste au même endroit

- **Bureau de Vote 7 - Mairie du Plessis-Grimoult :**

Déplacé à la salle des Fêtes du Plessis-Grimoult – le Bourg – le Plessis-Grimoult 14770 LES MONTS D'AUNAY

- **Bureau de Vote 8 - Mairie de Roucamps :**

Déplacé à la salle des Fêtes d'Ondefontaine – le Bourg - Ondefontaine 14260 LES MONTS D'AUNAY

Merci de votre compréhension.

Les bureaux ont dû être déplacés

INFORMATION : Questions diverses

- ex-Hôtel Saint-Michel

Madame la Maire,

Je vous prie de trouver ci-dessous quelques points que je souhaiterai voir évoquer lors du prochain conseil municipal du 10 mai 2021.

- l'ancien Hôtel Saint Michel est en cours de réaménagement et rénovation , et c'est une bonne chose. Pour autant, le choix fait concernant les huisseries qui sont d'un aspect différent par rapport aux autres habitations, me pose question d'autant que nous avons postulé pour obtenir le label "Patrimoine de la Reconstruction en Normandie" qui concerne, entre autre, la protection du bâti reconstruit. Notre postulat peut il être remis en cause ?

- Terrasse devant Pizza Family
  - une terrasse a été installée devant l'établissement Pizza Family. Celle ci est esthétique, semble de qualité. Un point gênant cependant concerne l'espace restant pour le trottoir : la terrasse n'étant pas dans l'alignement de l'espace vert situé devant le presbytère. De ce fait, l'espace laissé libre, est par endroit juste pour un fauteuil roulant, ou une poussette avec des enfants accompagnants. N'oublions pas que notre commune a en son sein un centre hospitalier avec un service de réadaptation et rééducation, une Maison d'Accueil Spécialisée, ainsi que de nombreuses assistantes maternelles. Est-il possible de remédier à cela ?

- Mise en place d'un comité de relecture pour le Mag 2 et annuaire :

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 20h24.

Le Maire,

Christine SALMON